



Séparation : quels sont les droits

Par **Neonet**, le **13/05/2016** à **11:47**

Bonjour,

J'ai actuellement effectué une demande de séparation auprès d'un avocat et pour l'instant je n'ai encore aucune date prévue au tribunal.

Je souhaiterais que mon mari déménage car pour moi cela devient insoutenable, mais il ne veut pas.

La vie au quotidien avec lui dans ma maison n'est plus possible. Il fait juste acte de présence occasionnelle.

La maison est à mon nom et je l'ai acquise avant notre mariage. Le prêt est aux deux noms. Nous nous sommes reparté les frais. Lui paye le prêt et moi le reste des achats.

Ma question est la suivante. Est-ce que je peux lui demander de partir officiellement ? avec une lettre type ?

Est-ce que je vais garder la maison ou faudra-t-il que je lui paye la moitié ?

Je vous remercie par avance.

Par **youris**, le **13/05/2016** à **13:55**

bonjour,

tant qu'il n'existe pas de décision d'un juge, vous ne pouvez pas contraindre votre mari à quitter le logement familial.

la maison restera votre propriété malgré le divorce.

mais si la communauté a participé au financement de votre bien propre, vous devrez payer à la communauté une récompense.

votre avocat doit répondre à ce genre de question.

salutations